

personnes âgées.

7 mots nuls.

~~J. M. G. P. H. G.~~
P. M. M. T. P. H.

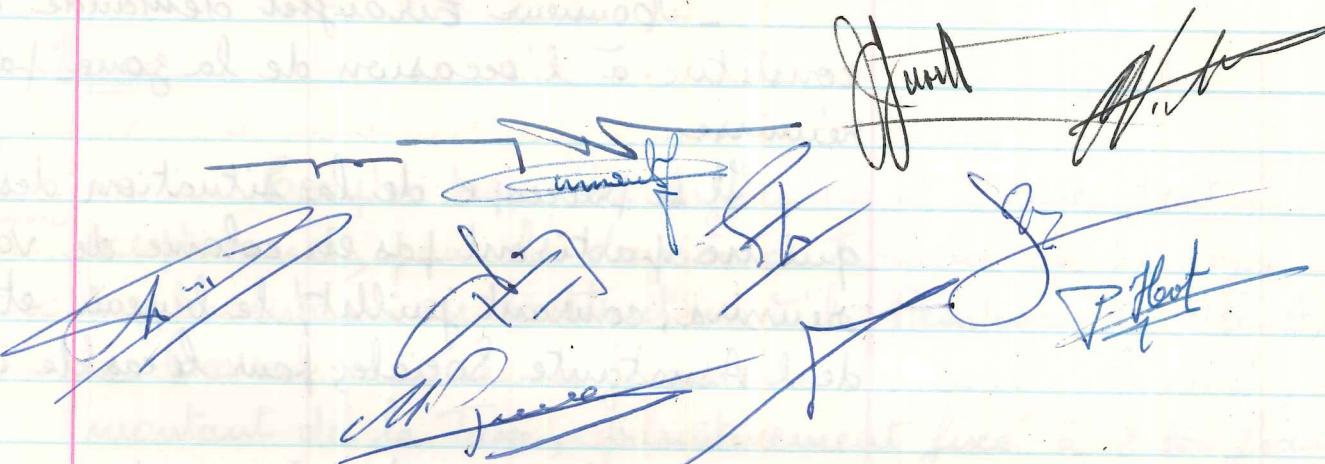
La séance est levée à 0⁴ 13.
Association de la chasse Communale

Le maire Bumant fait part au Conseil des propositions qu'il a reçues tendant à sous louer à la chasse communale un territoire de 300 ha environ. Après différentes réunions dont une en mairie en présence du Maire et du conseil d'Administration de la société et compte tenu des points suivants : - territoire non situé sur la commune de Bemuey
- défaut de bail de sous-location
- charges excessives

décide de ne pas donner suite à ce projet.

Le Maire assure le Président de la Société de chasse de ses efforts auprès des propriétaires restants pour donner un territoire valable sur la commune. Le Conseil unanime se rend à cette proposition.

La séance est levée à 0⁴ 12



Séance du Conseil Municipal du 4 Juillet 1967

Le quatre juillet mil neuf cent soixante sept à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bemuey, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance extraordinaire, sous la Présidence de son Maire.

Etaient présents : Mr. Robert Maire, Judith Adjoint, Violette, Roy, Bouet, Bumant, Nice, Goudy, Begaud, Zirouflet, Hot, Rabier, Dhont, filles.

Excusé : Mr. Gibert

Pouvoirs : Mr. Chauvet à Mr. Robert

D. Baudier à D. Judith

Ce faire présente un rapport sur le début des travaux du Groupe Scolaire de la Jeannette et sur les problèmes posés:

1^o Sol - Essais le 18 Mai a présenté un rapport qui ne laisse pas apparaître la nécessité de fondations particulières;

2^o Une réunion avec Monsieur Jacquette Ingénieur des T.P.E., Monsieur Moreau Architecte de la Ville de Paris et Monsieur Rameau Architecte le 20 Juin a déterminé la répartition des eaux pluviales et usées, ainsi que le franchissement des Eaux de la Vanne. De nouveaux plans d'assainissement seront établis.

3^o Le 28 Juin le compte-rendu N°2 de rendez-vous de chantier dit que:

« N'ayant pas rencontré le bon sol dans la partie non coulée actuellement, les puits ont été descendus pour se fonder sur la meulière. Nous n'avons rencontré actuellement cette meulière que par endroits et nous avons pu constater des remontées d'eau importantes.

Bes travaux seront descendus jusqu'à 1,80m (cote de sondage) du sol naturel (vérification de sondage).

Vu la nature du terrain rencontré une décision sera prise le 29 Juin 1967 à 17H. en vue de la réfection d'une partie de l'étude des fondations.

Bes travaux seront suspendus à partir du Vendredi 29 Juin 1967 au matin en attente d'une décision du rendez-vous du 29 Juin à 17H. »

4^o Le compte-rendu N°3 du rendez-vous de chantier du 29 Juin dit que:

« Après examen des trous, il est demandé à l'Entreprise GEEP de descendre les fondations au bon sol (meulière rougeâtre ou sable de même couleur, maximum 3 mètres). Ces trous seront blindés à partir de 1,75m.

Un relevé exact des profondeurs et sections des trous

des piots sera fait et signé par l'Architecte en vue de remettre ce document à M. Bassid (service conception) pour le dépôt du marché et fondations spéciales. Il sera fait un attachement des heures de pompage et de blindage des fouilles.

V.R.D. - Il est décidé de réduire ceux-ci pour la Maternelle.

Après le départ, sur le chantier, des représentants de Sol-Essais, les renseignements pris auprès des riverains et propriétaires de champs voisins, il apparaît qu'en hiver le terrain est inondé en permanence par des cause de ruissellement. Il apparaît qu'un mètre de remblai d'apport, par rapport aux cotes du projet initial est nécessaire dans les parties les plus basses.

Il est décidé de mettre la Municipalité immédiatement au courant de ce problème.»

Après avoir pris connaissance de ces rapports, le Conseil Municipal répond individuellement aux questions suivantes:

1°- Faut-il faire des réserves sur l'étude présentée par Sol-Essais et contester administrativement l'erreur de ses sondages ?

2°- Faut-il surélever de 80 cm la réalisation des maternelles

3°- Les rapports des riverains sont-ils valables ?

4°- Faut-il accepter la dépense de 60.000 Francs estimée sommairement pour l'ensemble ?

Lui :
je

A l'unanimité le Conseil décide :

1°- de faire des réserves sur le rapport de Sol-Essais

2°- de prévoir sur les fonds libres les 60.000 Francs de dépense supplémentaire, dans la limite de la production des justifications

3°- d'autoriser le Maire à donner ordre au GEEP de procéder à un remblaiement de 0,80 m, correspondant à un relèvement de 0,80 m général des cotes du projet sur l'emprise du bâtiment de la Maternelle - rez-de-chaussée fini 82,40 m + 0,80 m = 83,20 m NGF.

Horizontalement le remblai sera amené à 3 mètres des façades. Les pentes des cours seront de 5% à 7%, à partir de ces 3 mètres, mais l'impossible sera fait pour

les réduire.

Le cours des travaux ne sera pas interrompu.

La séance est levée à 22^h30.

A series of handwritten signatures in blue ink are written over a solid blue horizontal line. The signatures include 'J. M.', 'M. G.', 'M. L.', 'M. J.', 'M. G.', 'M. G.', 'M. G.', and 'M. G.'. Below the blue line, there is some very small, illegible handwriting.

Séance du Conseil Municipal
du 28 juillet 1967

Le vingt-huit juillet mil neuf cent soixante-sept
à vingt-deux heures, le Conseil Municipal de la
commune de Mennecy, régulièrement convoqué, s'est
réuni à la Mairie, en Séance extraordinaire, sous la
Présidence de son Maire.

Etaient présents : M. Robert Maire, Judith et Gilbert Adjoints,
Violette, Trousset, Roy, Dhont, Louet, Guimant, Nica,
Loegrand.

Excusés : M. M. Gilles, Goudy.

Pouvoirs : M. Hoot qui donne pouvoir à M. Gilbert,
M. Changenet qui donne pouvoir à M. Robert,
M. Roabier qui donne pouvoir à M. Violette,
M. Braudieu qui donne pouvoir à M. Judith.

Dès l'ouverture de la Séance le Maire fait savoir
au Conseil Municipal qu'à la suite de la décision
ministérielle parue au Journal Officiel du 22 juillet, décret
67 589, la commune de Mennecy est devenue chef-lieu
de canton, retrouvant ainsi une situation qu'elle avait
connue autrefois.

Le Conseil Municipal apprend cette nouvelle
avec satisfaction.

Lni :
Goudy absent

J. M.
R. D.
L. G.
C. R.
M. T. G. M. D.